

RÈGLEMENT CHALLENGE DE RENTRÉE 2018

COACHING.MARSEILLE.FR

Le Service Animations Sportives de la Ville de Marseille met en place un « Challenge de Rentrée » pour encourager les membres du dispositif à participer à un maximum d'activités.

Participants

Le « Challenge de Rentrée 2018 » s'adresse à tous les membres ayant un compte sur la plateforme coaching.marseille.fr. Ce challenge individuel, prendra en compte uniquement les inscriptions faites sur la plateforme.

Principe

Les personnes qui auront participé à un maximum d'activités sur la période du « Challenge de Rentrée » seront récompensées par la Direction des Sports à travers une dotation spécifique.

Durée

Le « Challenge de rentrée » se tiendra du **Lundi 03 Septembre au 31 Octobre 2018.**

Fonctionnement

Le « Challenge de Rentrée » porte sur le nombre de séances auxquelles les membres ont participé. Chaque séance pratiquée vaut 1 point. Une réservation non honorée coûtera -0,5 points.

Exemple : Un participant a réservé 10 séances, il a pratiqué 9 activités sur la période. Il collecte 8,5 points. (+9 points pour ses pratiques réelles et -0,5 pour la pratique non honorée).

Résultats

Les 30 premiers en nombre de points seront récompensés. Un classement provisoire sera établi tout au long du challenge. Le classement définitif sera établi à l'issue du Challenge et communiqué au plus tard 15 jours après la clôture du Challenge.

Récompenses

Les 30 premiers au classement seront récompensés par une dotation comprenant :

- 1 Sac de sport
- 1 Sac à dos
- 1 Serviette coton
- 1 Serviette microfibre
- 1 Casquette
- 1 Livre souvenir Marseille Provence Capitale Européenne du Sport
- 1 Brassard de course pour mobile

